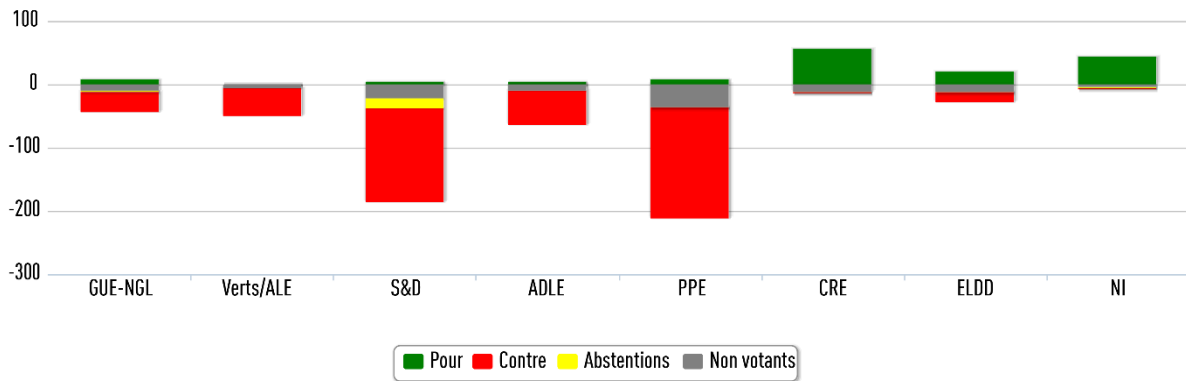


L'UE devrait-elle s'opposer à l'instauration de normes minimales pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse ?

Le vote des parlementaires européens élus en France

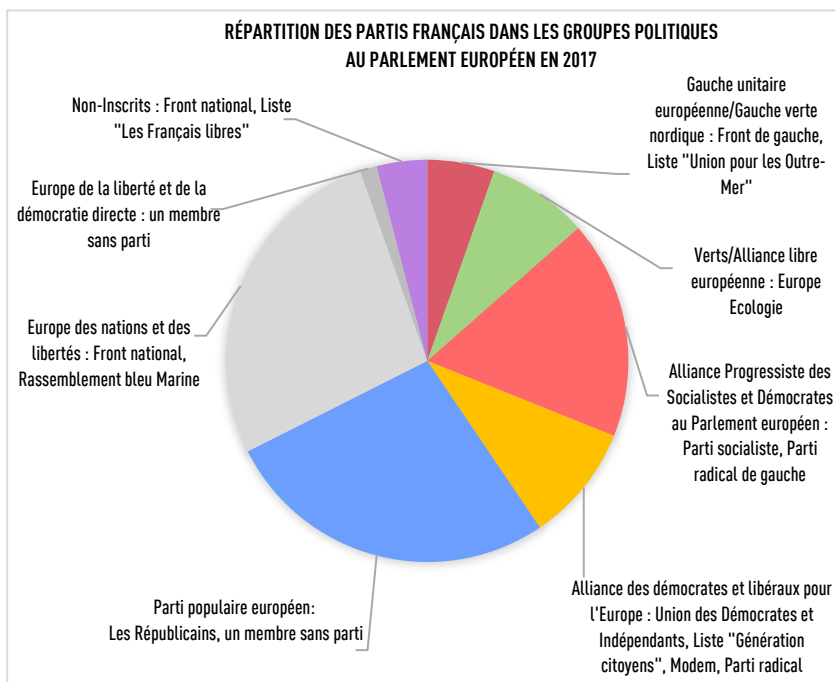


La politique sociale relève généralement de la compétence des États membres de l'Union européenne. Toutefois, à certaines occasions, la Commission a essayé d'établir des cadres communs en matière de normes sociales et du travail dans l'UE.

Une résolution approuvée par le Parlement européen a ainsi appelé la Commission à proposer un cadre juridique européen comprenant des normes minimales contraignantes pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse, y compris en ce qui concerne la qualité de l'apprentissage, des salaires décents pour les jeunes et l'accès aux services publics de l'emploi.

Le groupe CRE, conservateur et critique à l'égard des institutions européennes, était opposé à cette proposition et a déposé un amendement visant à supprimer la phrase correspondante. Finalement, la majorité des députés a soutenu l'appel à la mise en place d'un cadre européen dans ce domaine,

à l'exception des parlementaires CRE, ENL et d'une partie des députés ELDD qui ont voté en faveur de l'amendement.



Le député socialiste (Jean-Paul Denanot) et les élus Les Républicains (Angélique Delahaye et Brice Hortefeux) de la circonscription Massif central-Centre ont voté contre la suppression de normes minimales contraignantes pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse. Les seuls votes favorables sont venus des membres du Front national, Philippe Loiseau et Bernard Monot.

L'UE devrait-elle s'opposer à l'instauration de normes minimales pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse ?

Le vote des parlementaires européens du Massif Central-Centre*.

Pour

Philippe LOISEAU



Front national

ENL

Bernard MONOT



Front national

ENL

Contre

Angélique DELAHAYE



Les Républicains

PPE

Brice HORTEFEUX



Les Républicains

PPE

Jean-Paul DENANOT



Parti socialiste

S&D